



**Pôle Universitaire d'Innovation
ValoCité**

Appel à projet « Lab&Co »

Programme de soutien aux partenariats

NOTE DE CADRAGE 2026

L'appel à projet « Lab&Co », issu du Pôle Universitaire d'Innovation « ValoCité » et financé par l'Etat dans le cadre de France 2030, a pour objectif de favoriser le rapprochement entre les laboratoires de la recherche publique et le monde socio-économique.

Objectif

Lab&Co vise à **faire émerger de nouvelles collaborations de recherche**, ou à **pérenniser des relations existantes** (par exemple sous forme de laboratoire commun ou chaire industrielle), avec un effet levier en termes de production scientifique et d'innovation.

- Durée du financement : 12 mois
- Budget par projet : jusqu'à 80 000 €.

C'est quoi une collaboration de recherche ?

Une collaboration de recherche est un partenariat visant à générer de nouveaux résultats de recherche en lien avec une problématique ciblée, par la mise en œuvre de moyens communs et la poursuite d'un objectif partagé

Et un laboratoire commun ?

Un laboratoire commun (ou une chaire industrielle) est un dispositif permettant de pérenniser et structurer une relation partenariale sur une durée plus longue entre un laboratoire de recherche public et une entreprise, autour d'une thématique scientifique élargie et d'une feuille de route pluriannuelle.

Critères d'éligibilité

Pour candidater à Lab&Co, il faut réunir au minimum deux partenaires :

- Un chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche rattaché à un laboratoire de recherche relevant du périmètre du PUI ValoCité.
- Un partenaire issu du monde socio-économique. Sont éligibles :
 - o Les entreprises (start-up, TPE, PME, ETI ou grande entreprise)
 - o Les associations
 - o Les fondations
 - o Les collectivités territoriales

Le partenariat entre ces acteurs peut être nouveau, s'agissant de soutenir l'émergence de collaboration inédites, ou déjà établi si le projet vise une structuration durable (ex : laboratoire commun ou une chaire industrielle). Dans le cadre d'une start-up issue du laboratoire partenaire, le projet doit être co-porté par un chercheur encore rattaché au laboratoire et un personnel permanent de l'entreprise.

L'objet de la collaboration est un projet de recherche original, ou l'amorce d'une recherche partenariale.

Tous les domaines scientifiques sont éligibles.

Conditions financières

Les projets doivent être **cofinancés** par le partenaire socio-économique.

Le soutien apporté par Lab&Co, couvre les dépenses éligibles suivantes :

- Dépenses de recrutement de personnel (ingénieur, doctorant, post-doctorant, stagiaire) pour moitié du soutien au minimum,
- Dépenses de fonctionnement (consommables, missions, prestations externe).

Le soutien apporté par Lab&Co sera intégralement versé au laboratoire. Les frais de gestion des Etablissements ne sont pas éligibles sur l'aide apportée au laboratoire par le PUI.

Le partenaire doit apporter un cofinancement en numéraire. Ce cofinancement en numéraire implique un flux financier du (ou des) partenaire(s) du monde socio-économique et culturel vers le laboratoire.

Un équilibre des moyens (financiers, RH, intellectuels, matériels) sera recherché. L'engagement financier du partenaire sera pris en considération lors de l'évaluation de la robustesse du partenariat.

Conditions administratives

Un contrat de collaboration (ou de laboratoire commun/chaire industrielle) doit être signé avant démarrage du projet entre la ou les tutelles gestionnaires du ou des laboratoires et le partenaire. Le versement des fonds issus de l'appel à projet sera conditionné par la signature de ce contrat. La ou les tutelles gestionnaires seront également responsables du versement des fonds issus de l'appel à projet.

Il respectera les lignes directrices suivantes :

- Liberté académique (de recherche et de publication)
- Copropriété des droits de propriété intellectuelle sur les résultats
- Frais de propriété intellectuelle à la charge du partenaire
- Droit exclusif d'exploitation par le partenaire dans son domaine
- Partage équitable des revenus liés à l'exploitation

-> Les publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des PARTIES à la réalisation du PROJET et faire figurer la mention « Ce projet a été financé par l'État dans le cadre de France 2030, via le PUI ValoCité » accompagnée du logo de France 2030.

Modalités de candidature et de sélection

Montage de projet

Il est recommandé de solliciter les équipes de valorisation de vos tutelles pour la rédaction du dossier, l'éventuel ciblage de nouveaux partenaires socio-économiques et la mise en place d'accord de confidentialité nécessaires à ces nouvelles collaborations. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des référents pour chaque tutelle :

Université Paris Cité :

- Faculté SH – Valorisation.sh@u-paris.fr
- Faculté Santé : Nadia Spiess – nadia.spiess@u-paris.fr, Clémentine Bossevain – clementine.bossevain@u-paris.fr
- Faculté Sciences– Julien Bricambert - Julien.bricambert@u-paris.fr

CNRS : Benoît BASSE - benoit.basse@cnrs.fr

Inserm : Thu Bizat - thu.bizat-duong@inserm.fr

Inserm Transfert : Noémie Pellegrin – noemie.pellegrin@inserm-transfert.fr, Mathias VETILLARD - mathias.vetillard@inserm-transfert.fr

Inria : Estelle GASPARD – estelle.gaspard@inria.fr, Jean-Marc SIBAI – jean-marc.sibai@inria.fr

Institut Pasteur : Shauna KATZ – shauna.katz@pasteur.fr

AP-HP : Erik DOMAIN – erik.domain@aphp.fr

Les porteurs doivent transmettre leur fiche projet **d'ici le 16 octobre**

(modèle fourni ci-joint) à :

- Benoît Basse – benoit.basse@cnrs.fr , et
- Adrien Boussaguet – adrien.boussaguet@cnrs.fr

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par les membres du PUI ValoCité, selon les critères suivants :

- Qualité du projet (cohérence des objectifs scientifiques vis-à-vis des coûts et délais)
- Potentiel de transfert et d'exploitation
- Impact (sociétal, environnemental, économique...)
- Capacité à faire émerger des coopérations ou à pérenniser la relation, équilibre du partenariat

Timeline

- 16 Octobre 2026 : deadline de soumission des dossiers de candidatures à l'appel à projet
- 1^{ère} quinzaine de décembre 2026 : auditions des projets présélectionnés
- Janvier 2027 : début des projets